

APPEL à PROJETS Fonds d'initiatives de mobilité solidaire

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Depuis 2020 et dans le cadre de l'acte II de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a initié une politique de soutien à la mobilité solidaire qui s'est notamment concrétisée par le financement de plateformes de mobilité et de prestations de diagnostic mobilité dans le cadre des CALPAE. C'est ainsi que le département des Vosges, en complément de sa politique mobilité solidaire menée depuis plusieurs années, a initié un Fonds d'initiatives de mobilité solidaire (FIMS) en 2022, renouvelé en 2023.

Pour 2024, le Département va signer en Mai avec l'Etat le Contrat local des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail prévoyant le renfort du fonds Initiatives mobilité solidaire (FIMS).

Objectifs :

- Développer des solutions de mobilité inclusives et solidaires, complémentaires à l'offre de mobilité existante sur tout le territoire vosgien, afin de lever des freins « mobilité » limitant ou empêchant l'accès à l'emploi et/ou aux droits et à la santé
- Favoriser l'acquisition de la compétence « mobilité » auprès de toutes les populations en précarité mobilité, en proposant un accompagnement renforcé et individualisé, tenant compte des problématiques matérielles (absence de transports en commun, y compris sur les horaires de travail atypiques), économiques (impossibilité de s'acheter une voiture ou de payer un abonnement), mais également psychologiques.

Le montant dédié à ce fonds s'élève à 60 703 € ; avec l'ouverture d'une ligne investissement à hauteur de 50 000€ et la poursuite d'une ligne fonctionnement pour un montant de 10 703€.

Public concerné :

Public vosgien en situation de vulnérabilité/précarité vis-à-vis de la mobilité, notamment dans le cadre d'un retour à l'emploi et/ou d'un accès aux droits et à la santé.

Localisation de l'action :

L'action doit répondre à des besoins identifiés sur le territoire vosgien afin de proposer une offre de service maillée sur l'ensemble du territoire départemental, avec une attention particulière sur les zones blanches actuelles.

Durée de l'action :

L'action se déroulera jusqu'au 31 Décembre 2024.

Financement de l'action :

Les décisions de financement sont prises dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Le Conseil Départemental et l'État financent une partie des projets retenus pour lesquels les porteurs veillent à mobiliser également d'autres financements.

Modalités de construction des projets :

Caractéristiques des porteurs de projet

Cet appel à projets s'adresse :

- Aux associations porteuses d'initiatives citoyennes innovantes sur la thématique MOBILITE
- Aux établissements publics ou collectivités disposant de la compétence MOBILITE

Méthode préconisée

Les projets doivent être co-constitués localement prenant en compte la pertinence du territoire et les ressources à mobiliser :

- La collaboration avec les responsables territoriaux d'insertion et délégués insertion des Maisons de la Solidarité et de la Vie sociale du Conseil départemental ou de tout autre acteur agissant sur ce champ de compétence est vivement recommandée.
- Le rapprochement avec l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est recommandé pour l'informer du projet envisagé sur son territoire et lui permettre de s'y associer ou d'y apporter un éventuel soutien matériel, technique ou financier.
- La participation des personnes concernées dans l'élaboration du projet et son évaluation est souhaitée tout au long du projet.

Protection des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, le porteur de projet sera amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel.

Le porteur de projet doit donc s'engager à se conformer à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ».

Les personnes bénéficiaires de l'action devront être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles ainsi que de leurs droits.

Toute mesure de sécurité physique, technique et organisationnelle devra être prise pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel.

Le porteur de projet sera également tenu de communiquer au Conseil Départemental, les coordonnées de son référent RGPD ou de son délégué à la protection des données (DPO) s'il en a désigné un.

Dépôt de la réponse à l'appel à projets :

L'appel à projets est consultable sur le site Vosges.fr et permet aux structures de prendre connaissance des documents associés.

Le dépôt des candidatures s'effectue par mail auprès de :

- Bertrand BROQUE, Chef du service insertion logement et FSE : bbroque@vosges.fr
- Christine BAILLY, Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : cbailly@vosges.fr

Les dossiers doivent parvenir avec l'ensemble des pièces demandées, renseignées et signées (sous format PDF obligatoire sauf la fiche récapitulative de présentation de l'action, sous format WORD).

Le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

- **Pour les associations :**

- Dossier CERFA 12156*06 renseigné **dans son intégralité** et signé par le représentant légal de la structure ; téléchargeable sur le site : www.service-public.fr/associations pour les subventions de fonctionnement.
 - Demande écrite, descriptif du projet et plan de financement pour les subventions d'investissement.
 - Déclaration au Répertoire National des Associations (RNA) ou récépissé de la Préfecture, procès-verbal de la dernière assemblée générale, rapport d'activité et composition de la gouvernance de l'association.
 - Fiche récapitulative de l'action (*annexe 1*) sous format Word.
 - Justificatif de délégation de signature (si le signataire est autre que le représentant légal).
 - Curriculum vitae actualisé des professionnels affectés à la mise en œuvre de l'action.
 - RIB avec le code IBAN.
 - Dernier compte de résultat annuel de la structure validé.
 - Convention(s) de prestataire(s) s'il y a lieu, en cas de sous-traitance partenariale.
 - Statuts de la structure pour toute première demande ou si modification.
- **Pour les EPCI et communes :**
 - Fiche récapitulative de l'action (annexe 1) sous format Word
 - Demande de subvention écrite et signée par le président de l'EPCI ou le maire

Il appartient au porteur de projet d'être précis quant aux moyens envisagés pour la réalisation de l'action (valorisation de moyens matériels, cofinancement, etc...).
La présentation du budget doit être claire et précise.

NB : Une attention particulière sera portée à la qualité du projet, à celle du dossier, à l'engagement des porteurs de projet ainsi qu'à la répartition géographique des projets sur les zones blanches du département.

Tout dossier incomplet et/ou ne répondant pas aux préconisations fera l'objet d'un refus notifié par écrit.
L'étude des dossiers s'effectuera au fil du dépôt des candidatures, dans la limite de la consommation du fonds.

Evaluation :

Un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée jusqu'au 31/12/2024.

Pilotage

Un comité de pilotage départemental co-présidé par les deux élus départementaux en compétence (insertion et mobilité) sera constitué de représentants du Service Insertion Logement FSE, de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), de France travail. Il aura pour fonction de sélectionner les projets à soutenir et de mesurer la pertinence et l'efficacité de cet appel à projets en fin d'exercice sur la base des bilans des porteurs retenus.

Vos interlocuteurs au sein du Conseil départemental :

Chef du service insertion logement et FSE : **Bertrand BROQUE** 03 29 29 00 28 bbroque@vosges.fr
Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : **Christine Bailly** 03 29 29 86 29 cbailly@vosges.fr

Responsables Territoriaux Insertion :

- Responsable Territorial Insertion Centre et Ouest : **Hélène BALAT** 06 19 46 02 16 hbalat@vosges.fr
- Responsable Territorial Insertion Est : **Sébastien BIGAUT** 06 15 53 31 67 sbigaut@vosges.fr

Délégués Insertion :

- MSVS NEUFCHÂTEAU : Odile CALIN 03 29 94 02 84 ocalin@vosges.fr
- MSVS VITTEL : Céline LESAULNIER 03 29 08 02 33 clesaulnier@vosges.fr
- MSVS RAMBERVILLERS : Frédérique BOURLARD 03 29 65 04 79 fbourlard@vosges.fr
- MSVS ÉPINAL 1 : Amélie BROCHET 03 29 39 40 57 abrochet@vosges.fr
- MSVS ÉPINAL 2 : Armelle VAUBOURG 03 29 34 31 94 avaubourg@vosges.fr ou Nadège SIMONNET 03 29 29 86 50 nsimonnet@vosges.fr
- MSVS ÉPINAL 3 : Corinne CHEVRIER 03 29 29 27 30 cchevrier-parvillez@vosges.fr
- MSVS ÉPINAL 3 (centre de Xertigny) : Nadia BELKESIR 03 29 30 37 10 nbelkesir@vosges.fr
- MSVS REMIREMONT : Maxime GREMILLET 03 29 24 98 70 mgremillet@vosges.fr ou Céline DUVAL 03 29 24 98 70 cduval1@vosges.fr
- MSVS SAINT-DIÉ Ville : Martine CHAUMONT 03 29 53 50 90 mchaumont@vosges.fr
- MSVS SAINT-DIÉ Raon-Senones : Sandrine MICLOT 03 29 53 50 90 smiclot@vosges.fr
- MSVS SAINT-DIÉ Fraize-Proche Campagne : Jennifer DEMANGEAT 03 29 55 22 88 jdemangeat@vosges.fr
- MSVS GÉRARDMER : Josiane MANSUY 03 29 63 66 66 jmansuy@vosges.fr

Annexe 1 :

Conseil départemental des Vosges
Appel à projets Fonds d'initiatives de mobilité solidaire 2024
Fiche récapitulative

Structure :

Siège social :

Président :

Nom de l'action projetée :

Nombre prévisionnel de participants :

MSVS concernée(es) :

Présentation détaillée du projet :

Budget prévisionnel	Montant
Subvention sollicitée du Département	€
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
État (préciser :)	€
Caisse d'Allocations Familiales	€
Agence Régionale de Santé	€
Agence de Services et de Paiement (contrats aidés)	€

Organismes sociaux	€
Communauté d'Agglomération de	€
Communauté de Communes de	€
Commune de	€
Aides privées - Fondation	€
Ressources propres affectées au projet	€
	€
Total des produits	€
Total des contributions volontaires (bénévolat et mise à disposition de biens et services)	€
Total général (total des produits + contributions volontaires)	€

Montant sollicité du Département pour ce projet :

Temps de réalisation de l'action (mettre une croix pour les mois concernés)

août	sept	oct	nov	déc

Commune(s) ou Communauté(s) de communes participant au projet :

(Notez ici les valorisations de location de locaux/salles, de mises à disposition de personnels, de prêt de matériel etc.)

Nom	Nature de la participation	Montant
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

